

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom commercial : Tattoo sticker glue
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Utilisations identifiées de la substance ou du mélange : Adhésif pour tatouages temporaires autocollants
- Utilisations déconseillées : Aucune

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur :

NANJING MISS BEAUTY COSMETICS CO., LTD

ADRESSE : ROOM A, 6TH FLOOR, SUNYI BUILDING, #19 BAILONGJIANG
EAST STREET, JIANYE DISTRICT, CHINE

P.C.:210019

Tél : 0086-25- 86566048/ 49

Nom de la société demandeuse : OMY

Adresse de la société demandeuse : 2 rue Gabriel Laumain 75010 Paris

Numéro de téléphone : + 33 (0)1 48 00 18 44

1.4 Numéro d'appel d'urgence : + 33 (0)1 45 42 59 59

Société/organisme : BNPC / ORFILA. <http://www.centres-antipoison.net>

Centre antipoison européen : 112

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Liquides inflammables - Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

2.2 Éléments d'étiquetage : Danger

Pictogrammes de danger : SGH02 (flamme), SGH07 (point d'exclamation)

Mentions de danger :

H225 : Liquide et vapeur très inflammables.

H319 : Provoque une grave irritation oculaire.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.3 Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Sans objet

vPvB : Sans objet

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté.

RUBRIQUE 3 : Composition/information sur les composants

3.1 Stabilité chimique : Mixture

Description :

Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux ; pour le libellé des phrases de santé et de sécurité énumérées, se référer à la section 16.

Numéro de rapport : PN-20250620147 Date d'émission : 20/06/2025 Signature  Page : 1/ 8

Shanghai Puni Industries Co, Ltd. (Laboratoire de Shanghai)
UQQ :1666266889 TEL : 15711995578

E-mail :1666266889@qq.com
<http://msds-c.com>



• Composant :	N° CAS.	m/m (en %)
COPOLYMÈRE D'ACRYLATES	25035-69-2	90,0
ACÉTATE D'ÉTHYLE	141-78-6	9,5
CI 77891	13463-67-7	0,5

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

• 4.1 Description des mesures de premiers secours.

Conseils généraux : En cas de malaise, consulter un médecin.

Après inhalation : Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Après contact avec la peau : Laver la peau à l'eau. En cas de malaise, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux : Rincer avec précaution les yeux à l'eau. En cas de malaise, consulter un médecin.

Après avoir avalé le produit : rincer la bouche avec de l'eau. En cas de malaise, consulter un médecin.

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Il n'y a pas de symptômes ou d'effets connus.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : aucune attention médicale immédiate ou traitement spécial n'est nécessaire.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Moyens d'extinction

• Moyens d'extinction appropriés : CO₂, poudre chimique, eau pulvérisée ou mousse résistante à l'alcool.

• Moyens d'extinction inappropriés : Eau à plein jet.

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Peut former des vapeurs ou des brumes irritantes / pouvant provoquer une réaction allergique.

• 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection :

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé (conforme à la norme EN 133).

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

• Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Gants de protection/ protection des yeux/ protection du visage/ masque anti-poussière.

Procédures d'urgence : Assurer une bonne ventilation ; porter un équipement de protection individuelle ; éviter de respirer les vapeurs ; éviter tout contact avec les yeux et la peau ; ne pas rejeter dans l'environnement.

• Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle : Gants de protection/ protection des yeux/ protection du visage/ masque anti-poussière.

• 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute fuite ou tout déversement si cela ne présente aucun danger ; empêcher le déversement dans les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés ; si le déversement contamine des rivières, des lacs ou des égouts, en informer les autorités compétentes.

• 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (terre de diatomée, absorbants pour acides, absorbants universels, sciure de bois) ; assurer une bonne ventilation ; éliminer les matériaux contaminés comme des déchets conformément à l'article 13.

• 6.4 Référence à d'autres rubriques :

Voir rubrique 7 pour des informations sur une manipulation sans danger ; voir rubrique 8 pour des informations concernant l'équipement de protection individuelle ; voir rubrique 13 pour des informations relatives à l'élimination.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :** Assurer une ventilation adéquate ; éviter de respirer les vapeurs ; éviter tout contact avec les yeux.
Lire l'étiquette avant utilisation ;
N'utiliser que dans des endroits bien ventilés ;
Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage ;
Éviter de respirer les vapeurs ;
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets des vapeurs ;
éviter tout contact avec les yeux et la peau.
- **Informations relatives à la protection contre les incendies et les explosions :** Mesures préventives normales contre les incendies.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Critères auxquels doivent répondre les lieux de stockage et les réceptacles :** conservé dans un endroit frais et bien ventilé.
 - **Informations relatives au stockage dans un lieu de stockage commun :** Tenir hors de portée des enfants.
 - **Plus d'informations sur les conditions de stockage :** Magasin fermé à clé.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Adhésif pour tatouages temporaires autocollants à appliquer sur la surface de la peau.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Substances avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :**
Le produit ne contient pas de quantité significative de matières aux valeurs limites critiques nécessitant une surveillance sur le lieu de travail.
- **DNEL : Non disponible**
- **PNEC : Non disponible**
- **Informations complémentaires :** Les listes en vigueur au moment de l'étiquetage ont été utilisées comme élément de référence.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
Compte tenu de la composition du produit indiquée à la rubrique 3, les mesures suivantes sont recommandées pour la sécurité au travail.
- **Contrôles techniques appropriés :**
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou contaminé.
Se laver les mains et le visage avant chaque pause et à la fin de la journée de travail.
Voir la rubrique 7 pour des informations concernant la conception des installations techniques.
- **Équipement de protection individuelle**
- **Protection respiratoire :**
En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un filtre respiratoire. En cas d'exposition forte ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.
- **Protection des mains :**



Gants de protection

Le matériau du gant doit être imperméable et résistant au produit/ à la substance /ou au mélange.
En l'absence de tests, aucune recommandation concernant le matériau des gants ne peut être donnée pour le produit/la substance /le mélange chimique.

Sélectionnez le matériau des gants en fonction des temps de perméation, des taux de diffusion et de la dégradation.

• **Matériau des gants**

Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres marques de qualité et peut varier d'un fabricant à l'autre. Le produit étant un mélange de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant application.

• **Temps de perméation du matériau du gant :**

Le temps de rupture exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

• **Protection oculaire** Le port de lunettes de protection est recommandé pendant le remplissage

• **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :**

Des mesures de contrôle doivent être mises en œuvre conformément à la législation communautaire sur la protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Aspect :	
État	Liquide
Couleur	Non déterminé
Odeur	Inodore
Seuil d'odeur	Sans objet
• pH	8,0-9,0
• Changement d'état	
Point de fusion/intervalle de fusion	Non déterminé
Point et intervalle d'ébullition	Non déterminé
• Point de congélation	Non déterminé
• Point d'éclair	-4 °C
• Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
• Température de décomposition	Non déterminé
• Auto-inflammation	Non déterminé
• Risque d'explosion	Non déterminé
• Limites d'explosion	
Inférieure :	Non déterminé
Supérieure :	Non déterminé
• Propriétés comburantes	Non déterminé
• Pression de vapeur	Non déterminé
• Densité	Non déterminé
• Densité relative	Non déterminé
• Densité de vapeur	Non déterminé

• Taux d'évaporation	Non déterminé
• Solubilité dans/Miscibilité avec	
L'eau	Non déterminé
• Coefficient de partage eau (n-octanol/)	Non déterminé
• Viscosité	300-600
dynamique	Non déterminée
cinématique	Non déterminée
• 9.2 Autres informations	« cruelty free (sans cruauté) », vegan, non testé sur les animaux

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité : Pas de décomposition si le produit est utilisé conformément aux indications.
- 10.2 Stabilité chimique : stable dans les conditions de stockage recommandées.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- 10.4 Conditions à éviter : Températures élevées.
- 10.5 Matières incompatibles : Acides forts, agents oxydants forts et bases fortes
- 10.6 Produits de décomposition dangereux : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs DL/LC50 pertinentes pour la classification : Aucun test sur les animaux n'a été effectué pour ce produit ou ses composants.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/ irritation oculaire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien :
Aucun des ingrédients ($\geq 0,1$ %) n'est considéré comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme, car aucun d'entre eux ne répond aux critères énoncés à la section A du règlement (UE) n° 2017/2100.
- 11.2.2 Autres informations : Aucune autre information pertinente connue concernant des effets néfastes pour la santé.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité en milieu aquatique : Non dangereux pour les milieux aquatiques.

- **12.2 Persistance et dégradabilité** : Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- **12.4 Mobilité dans le sol** : Données non disponibles.
- **12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

PBT : Sans objet

vPvB : Sans objet

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** :

Aucun des ingrédients ($\geq 0,1\%$) n'est considéré comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien à l'égard des organismes non ciblés, car aucun d'entre eux ne répond aux critères énoncés à la section B du règlement (UE) n° 2017/2100.

- **12.7 Autres effets néfastes** : Aucun autre effet indésirable connu.

- **12.8 Informations écologiques supplémentaires**

- **Informations générales** : WGK1 (règlement allemand) (auto-évaluation) : faible risque pour les eaux.

Ne pas laisser du produit atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts en grandes quantités.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

• **Recommandations** : Le produit peut être éliminé avec les ordures ménagères en petites quantités ; les grandes quantités doivent être éliminées conformément à la réglementation locale.

- **13.2 Emballages non nettoyés**

• **Recommandations** : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Conformément à ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

• 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, RID, ADN, IMDG, IATA	UN 1173
• 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ACÉTATE D'ÉTHYLE
• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, RID, ADN, IMDG, IATA Classe Étiquette	3
• 14.4 Groupe d'emballage ADR, RID, ADN, IMDG, IATA	II
• 14.5 Pollution marine	Non
• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Code de danger (Kemler) Numéro EMS	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes vives.
• 14.7 « Règlement type » de l'ONU	Applicable

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **MAK (valeur allemande de concentration maximale sur le lieu de travail) :** Aucun des ingrédients n'y est répertorié.
- **Directive 2012/18/EU**
- **Substances dangereuses désignées-ANNEXE I :** Aucun des ingrédients n'y est répertorié.
- **Catégorie Seveso :** Sans objet
- **Quantité admissible (en tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur :** Sans objet
- **Quantité admissible (en tonnes) pour l'application des exigences du niveau supérieur :** Sans objet
- **Réglementation nationale.**
- **Classe de danger pour l'eau :** Classe de danger pour l'eau 1 (règlement allemand) (auto-évaluation) : Légèrement dangereux pour l'eau.
- **Autres réglementations, limitations et interdictions**
- **SVHC Liste candidate de l'annexe XIV du règlement REACH Autorisation :** Aucun des ingrédients n'y est répertorié.
- **Règlement REACH Annexe XVII Restriction :** Aucun des ingrédients n'y est répertorié.
- **Liste d'autorisation de l'annexe XIV du règlement REACH :** Aucun des ingrédients n'y est répertorié.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique :** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Le contenu et le format de cette FDS sont conformes au règlement (CE) n° 1907/2006, à son amendement le règlement (UE) n° 2020/878 et au règlement (CE) n° 2020/878.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ :

Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues à partir de sources que nous estimons fiables. Toutefois, les informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit sont indépendantes de notre volonté et peuvent échapper à notre connaissance. Pour cette raison et pour d'autres, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de frais découlant de la manipulation, du stockage, de l'utilisation ou de l'élimination du produit ou s'y rapportant de quelque manière que ce soit. Cette FDS a été préparée et ne doit être utilisée que pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, les informations de cette FDS peuvent ne pas être applicables.

• Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par la route

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

IATA : Association internationale du transport aérien.(International Air Transport Association)

CAS. Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

DNEL : Niveau dérivé sans effet (REACH)

PNEC : Concentration prédite sans effet (REACH)

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

SVHC : Substance extrêmement préoccupante

DL50 : Dose létale, 50 pour cent

CL50 : Concentration létale, 50 pour cent

CE50 : Concentration de l'effet maximal, 50 pour cent de la

CI50 : Concentration inhibitrice semi-maximale

Numéro de rapport : PN-20250620147 Date d'émission : 20/06/2025

Page:7/8

LL50: Taux de charge létale médian, 50 pour cent

EL50 : Taux de charge efficace médian, 50 pour cent

NOEC : Concentration sans effet observé

LOEC : Concentration minimale avec effet observé

Flam. Liq. 3 : Toxicité par aspiration, catégorie de danger 3

STOT SE 3 : Toxicité pour certains organes cibles après une exposition unique, catégorie de danger 3

Fin de la fiche de données de sécurité